pour ténor, Desplechin; 4. Air varié pour piston, C. Hache, directeur; 5. Romance pour 2e ténor, P. Boré; 6. Chansonnette comique, A. Nys.

Deuxième partie : I. Chœur, *La Fraternelle* ; 2. Romance pour 2e ténor, MM. P. Boré; 3. Mélodie pour ténor, F. Desplechin; 4. Air varié pour piston, C. Hache, directeur; 5. Romance pour baryton, A. Catrice; 6. Chansonnette comique, A. Nys.

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE
DE ROUBAIX-TOURCOING

ONZIÈME EXPOSITION. — OCTOBRE - NOVEMBRE 1890

Explication des ouvrages. — Tableaux envoyés par le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :

ROSSET-GRANGET, 1. Cache-cache; LE LIEPVRE Maurice, 2. La Loire; JEANNIOT, 3. Vieux ménage; DAUPHIN, 4. Coin du vieux Roule; JOURET Ph., 5. Avant le dîner; QUOST, 6. Fleurs de Pâques; ANDRE Charles à Paris, 54, rue Saint-Lazare. 7. Paysage corse; 8. Environs d'Amiens; 9. Marine; [illegible] Jules de, élève de Puvis de Chavannes, J. Dagnon-Bouveret, à Paris, 23, boulevard Gouvion Saint-Cyr. 10. L'enfant du jardinier; 11. La partie de quille; BACQUET Jeanne Mlle, élève de M. Gustave Krabowsky, à Lille, 10, Vieux marché-aux-Moutons. 12. Légumes, nature morte; 13. Cerises; RADUEL Paul, élève de MM. Pils et Feyen-Perrin, à Pamiers, Ariège; [illegible] Objets d'Orient, nature morte; BARILLOT Léon, élève de M. Bonnat, 3e médaille Paris 1880, 2e médaille Paris 1884 hors concours, 1re médaille d'or, Exposition universelle 1889, à Paris, 16, rue de la Tour d'Auvergne; 15. Marais de Ver-sur-mer, la vache couchée 16. La vieille rivière de l'Orne.

BAYARD Emile, élève de Léon Cogniet, chevalier de la Légion d'honneur 1870, médaille d'argent, exposition universelle 1889, officier de Légion d'honneur 1890, à Croisy (Seine-et-Oise), 17. Turpé Senilis amor; 18. Madame Crispin; 19. Scène de l'*Etourdi*, Molière. BERLIN Joseph, deux médailles aux expositions internationales des Beaux-Arts de Londres, en 1873 et 1874, à Bruxelles, rue de la Pacification, 10; 20. A la campagne. BERTELSON Eugène, élève de Lavielle et Berne Bellecour, mention, 2e et 2e médaille au Salon de Paris, médaille à l'Exposition universelle, à Paris, 7, rue Alfred Stévens. 21. Les gorges d'Echenoy, près Vesoul; 22. Calme à Marée basse, Tréport. BERTON Paul-Emile, élève de MM. Allongé, Delaunay, Puvis de Chavannes, mention honorable, Salon 1885, médaille 3e classe, Exposition universelle 1889, à Paris, 21, rue de Constantinople. 23. La Seine à Chartrelle; 24. La récolte des pommes; 25. Fin novembre Forêt de Fontainebleau, Solonde 1895. BÉSENGEZ Arthur, élève de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, à Templeuve (Belgique) et à Bruxelles; 26. Coin d'atelier; 27. Tête d'italien. BONHEUR Isidore, élève de son père, hors concours, à Paris, 14, rue Crussol. 23. Taureau et vache, bronze; 29. Moutons, bronze.

BONNEFOY Henri, élève de Léon Cogniet, hors concours, médaille de 2e classe à l'Exposition universelle 1889, à Paris, 42, rue Fontaine et à Boulogne-sur-Mer, 22, rue de Pierre Bernard. 30. Les portes du moulin; 31. Poules; 32. Soir de Septembre. BOREL Henriette, élève de M. Pharson de Winter, médaille de bronze à Amiens, reçue au Salon de 1890, à Lille, 121, boulevard de la Liberté. 33. Coin de laboratoire; 34. Tête d'étude; 35. Pour la procession. BOREL Anna, élève de Pharson de Winter, médaille de bronze à Amiens, à Lille, 121, boulevard de la Liberté. 36. Les étrennes de bébé. BOUFFAY Caroline Mlle, médaille à Chaumont, admise aux Salons annuels de Paris, à Haubourdin (Nord). 37. Fleurs de printemps; 38. Chez le jardinier. BOUZIN Emile, élève M. Mifs, à Croix, rue de Lille. 39. Portrait du jeune F. G.; 40. En pature; 41. A la planche Epinoy. BRAQUAVAL Louis, élève de Eugène Boudin, à Spycker (Nord). 42. Le canal à Spycker; 43. Une rue à Radinghem; 44. Sur la plage du Hâvre. BROUX Silas, élève de MM. Delaunay et Galland, à Croix, rue Kléber, à Paris, rue de l'Abbé Grégoire, 45. Portrait de monsieur Elie B., dessin au crayon; 46. Paysage, étude : 47. Paysage, étude ; 48. Paysage, étude. BRUYANT Henry, élève de Paul Malençon, à Roubaix, rue de la Gare, 1. 49. Sur les jarrets, aquarelle; 50. En famille, aquarelle; 51. Retour du bois, aquarelle. (*A suivre.*)

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 12 novembre

Président : M. HEDDE, vice-président

Rebellion, outrages. — L'agent Delgousse, appelé pour mettre un terme au tapage provoqué par Léopold Vanderbecken dans une rue de Roubaix, la semaine dernière, fut très mal accueilli par ce dernier. Léopold gratifia le représentant de l'autorité des épithètes de fainéant, lâche, et lui donna des coups de pied dans les jambes.

Vanderbecken met cette incartade sur le compte de l'ivresse : il lui est infligé par le Tribunal quinze jours d'emprisonnement.

Infractions à des arrêtés d'expulsion. — Loncter Charles, six mois; Beels Adolphe, un mois.

Fraude. — Brassart Louis, trois mois; Verhaeghe *Ad.*, *quarante jours.*

Procès de presse. — Une action en diffamation a été intentée au journal *Le Lillois* par M. Desmons, docteur et maire de Cysoing. La cause appelée à l'audience d'aujourd'hui a été renvoyée à huitaine, sur la demande de M. Boyer Chamard, chargé des intérêts du journal.

C'est Me Thévenin qui présentera la demande. Il est probable qu'il sera soulevé une exception d'incompétence.

Nous croyons savoir que, à la même date du 19 sera inscrit au rôle un autre procès contre *Le Lillois*.

Délits de chasse. — M. Wouters-Delporte, d'Halluin, a été, par jugement de ce jour, condamné à vingt-cinq francs d'amende, pour les divers procès de chasse qui lui ont été faits par M. Leurent.

— Pour un faisan tiré sur les plaisirs... de M. Pollet, d'Hem ce dernier avait appelé devant le tribunal correctionnel le jeune fils de M. Leclercq-Taffin et M. Leclercq lui-même comme civilement responsable.

Le délit n'ayant pas été suffisamment établi par la déposition du garde qui se trouvait, ce son propre aveu, à cent vingt mètres du lieu où le coup de fusil a été tiré, MM. Leclercq sont renvoyés des fins de la plainte et les dépens sont à charge de M. Pollet.

Me CONFORME.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mercredi 12 novembre

L'ANARCHISTE LORION

Girier dit Lorion a comparu aujourd'hui devant la chambre des appels correctionnels présidée par M. Mauflastre. Il était appelant du jugement du tribunal de Lille qui l'a condamné à quinze mois de prison et 25 francs d'amende, pour l'agression commise dans les bureaux du journal *La Dépêche*, au mois d'avril dernier.

LE RAPPORT

M. le conseiller des Etangs fait un rapport très complet sur l'affaire. Il expose les violences commises et les menaces proférées par la bande d'individus que conduisait Lorion. Il lit les dépositions des rédacteurs et les autres pièces du dossier.

Nous ne reviendrons pas sur ces faits pour les donner un nouveau récit. Ils sont connus.

Lorion, correctement vêtu, n'ayant rien dans la tenue qui dénote l'anarchiste, a écouté paisiblement, sans l'interrompre, la lecture de la procédure. Il semblait même un peu distrait. Tenant le bras droit sur la balustrade entourant le banc des prévenus, il frisait, de la main gauche, sa brune moustache poussant à peine, car il n'a que 21 ans.

L'INTERROGATOIRE

Le rapport terminé, l'interrogatoire de l'inculpé commence. C'est la partie intéressante du procès.

Lorion n'a pas, comme à Lille, de défenseur. Il se défend lui-même, avec une rare facilité d'élocution, mais avec le ton que semblent affectionner les orateurs de son parti.

Qu'on ne s'imagine pas cependant, qu'il débute par un exposé véhément de ses doctrines. On sent qu'il n'a pas, à Douai, de ses partisans dans l'auditoire. Il ne se croit pas obligé de parler pour eux.

Il cherche d'abord à atténuer sa responsabilité. Il explique sa conduite dans la circonstance et la présente sous le jour qu'il pense lui être favorable.

Dans cette première partie de sa défense, l'anarchiste ne se trahit que çà et là, par des réflexions dont il émaille son discours.

En voici quelques-unes : « On m'a traité d'agent provocateur. Je ne puis entendre cette épithète en restant calme. Je me ferais volontiers justice de suite. — Traiter de la sorte les anarchistes, c'est une tactique pour leur fermer la bouche dans les réunions publiques, parce que la logique n'a pas encore permis de combattre leurs arguments.

» J'ai voulu simplement sauvegarder l'honneur des anarchistes, en faisant un peu de tapage. J'ai voulu que, le lendemain, le compte-rendu de la scène, publié par la presse, prouvât que, dans notre parti, on n'est pas disposé à se laisser insulter. »

M. le président fait remarquer au prévenu Lorion qu'en revanche, il parrit assez enclin, dans ses explications, à attaquer les témoins; que ce n'est peut-être pas un moyen de diminuer sa culpabilité.

Lorion réplique : « Je me fais seul juge de mon intérêt. Je ne suis pas venu devant la cour d'appel, avec un grand espoir de voir réduire ma condamnation *qui se confondra, du reste, avec celle que la cour* d'assises me réserve dans doute.

» Mais je tiens à protester contre les quinze mois de prison que l'on m'a infligés.

» Les premiers juges m'ont frappé si sévèrement, parce que je suis anarchiste. Ou votre arrêt les désapprouvera, ou j'emporterai de cette audience la preuve que tous les tribunaux sont décidés, à l'égard des anarchistes, à supprimer l'égalité devant la loi, proclamée par la Constitution republicaine.

» Qu'un ténor d'opéra, appelé saltimbanque par un journaliste, lui tire les oreilles : A quoi le condamnera-t-on? A l'amende. — Mais je suis, comme l'a dit M. le Procureur de Lille, un de ceux qui portèrent une couronne sur la tombe de Vanhamen, un de ceux qui montent à l'assaut de la Société. Je suis anarchiste, et cette accusation est la plus grave, bien qu'elle ne figure pas dans la citation que l'huissier m'a délivrée.

» Elle me donne le droit de défendre mes idées, de montrer pourquoi je les professe. »

INCIDENT

Il est évident que l'attitude de l'inculpé va changer; qu'au lieu de se borner à se défendre, il est sur le point de développer ses théories.

Aussi M. le président intervient-il pour lui déclarer avec juste raison, que la Cour n'est pas réunie pour les entendre.

Lorion insiste. Il se prétend condamné, surtout parce qu'il est un fanatique de l'anarchie.

M. le président Mauflastre lui fait observer que seul il parle de ses opinions. Après avoir suffisamment fait preuve de patience, le magistrat se voit contraint de lui retirer la parole.

Le prévenu ne veut pas se soumettre. Les gendarmes doivent lutter avec lui, pour le forcer à s'asseoir.

RÉQUISITOIRE

M. l'avocat-général de Savignon prononce un court réquisitoire qui tend à la *confirmation* du jugement.

M. le Président, dit-il, a justement empêché l'exposé de doctrines auxquelles le Code pénal toutentier répond.

La peine se justifie par les faits et les antécédents du prévenu.

RÉPLIQUE DE L'INCULPÉ

Lorion demande à expliquer ses antécédents judiciaires. La parole lui est donnée.

Il en abuse pour prétendre qu'un jour un être abject tenta aussi d'abuser de lui. « C'était, dit-il, un agent de la police secrète sur le point de passer commissaire de police. Cela donne une étrange idée de ceux qui sont chargés de sauvegarder la morale. »

Tout ce qu'il a vu, ajoute-t-il, dans la maison de correction, n'a pas modifié ses idées sur la nécessité de régénérer la société.

Ses idées, il les a émises. Pour elles, il fut condamné. Pour elles, il espère même mourir un jour.

ARRÊT

La Cour, après en avoir délibéré, confirme le jugement.

Lorion quitte l'audience des appels correctionnels. Bientôt il comparaîtra dans un prétoire voisin, celui de la Cour d'assises, à la session supplémentaire de décembre sans doute.

PETITE CORRESPONDANCE

Un parieur. — On écrit : *voie.*

RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

Les familles et en général toute personne désirant un renseignement touchant à l'application de la loi sur l'armée peuvent écrire au *Journal de Roubaix* en joignant un franc en timbres-poste. Il leur sera répondu en petite correspondance par notre collaborateur spécialement chargé de la partie militaire.

Si l'on désire un renseignement ou une consultation par lettre privée, prière de joindre *trois francs* en timbres-poste.

NORD

Assises du Nord. — Voici la liste complète des noms de MM. les jurés, pour la session qui s'ouvrira le lundi 24 de ce mois :

I. JURÉS TITULAIRES

1. Théodore Dargent, rentier à Saint-Saulve.
2. Henri-Joseph-Désiré Florin, propriétaire à Croix.
3. François Masure, négociant à Tourcoing.
4. Félix Binet, chef de bataillon en retraite à Douai.
5. Louis Debuchy, cultiv. à Novelles-lez Seclin.
6. Edmond Boucher, brasseur à Valenciennes.
7. Georges-Antoine-Hubert Pauquet, nég. à Lille.
8. Florentin Rousseau, maréchal-fer. à Battrechies.
9. Victor-Edouard Creteau, maître d'hôtel à Cambrai.
10. Fortuné Delhaye, marc. de liqueurs à Seclin.
11. Charles-Martin Hamez, cultiv. à Esquelbecq.
12. Hilaire-Hippolyte Binet, industriel à Tourcoing.
13. Auguste Porquet, commandant en retraite à Lille.
14. Edouard Hazebrouck, rentier à Bousbecques.
15. Jules Wallerand, marc. de liqueurs à Cousolre.
16. Denis-J.-B.-Amand Grau, bijoutier à Tourcoing.
17. Désiré Florent, brasseur à Curgies.
18. Charles Flahaut, propriétaire à Bailleul.
19. Jules-Etienne Delagorce, rentier à Feignies.
20. Hector Devaux fils, fab. de bonnet. à St-Amand.
21. Jules Lapchin, négociant à St-Amand.
22. Jules Coee, secrétaire de mairie à Landrecies.
23. Léon Ego, marchand corroyeur à St-Amand.
24. Arnould Brassard, cultivateur à Hornaing.
25. Désiré Vanderlynden, cultivateur à Winnezeele.
26. Alphonse Hurtrel, fab. de toiles à Armentières.
27. Charles Pollet, propriétaire à Mouveaux.
28. Victor Meesemaecker, cultivateur à Looberghe.
29. Charles Ledoux, propriétaire à Phalempin.
30. Emile Lombois, propriétaire à Catillon.
31. Charles Platel, rentier à la Madeleine-lez-Lille.
32. Charles-Henri Leborgne, négociant à Lannoy.
33. Alfred Merlin d'Etreux de Beaugrenier, prop. à Eth.
34. Paul-J.-B. Wallerand, fabricant à Roncq.
35. Charles-François Lemaire, rentier à Fournes.
35. Jules Decourchelle, industriel à Hellemmes.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

1. William-Louis de Sars, propriétaire à Douai.
2. Auguste-Adolphe Pèpe, architecte à Douai.
3. Amand Frey, pharmacien à Douai.
4. Frédéric Barbedienne, avoué à Douai.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEFEBVRE DELEMAZURE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Albert-Julien-Joseph LEFEBVRE, décédé à Roubaix, le 11 novembre 1890, à l'âge de 4 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Messe d'ange Solennels, qui auront lieu le samedi 15 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — Assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Epeule, 66.

Les amis et connaissances de la famille MASURE-LORTHIOIS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Augustine-Elise-Ambroisine LORTHIOIS, pieusement décédée à Tourcoing, le 11 novembre 1890, dans sa 67e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 13 dudit mois, à 9 heures 1/2, aux Vigiles des Morts, qui seront chantées le même jour, à 3 heures 1/4, et aux Convoi et *Service solennels*, qui auront lieu le vendredi 14, à 10 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Tourcoing. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Gand, 44. 49268

Les amis et connaissances de la famille SELOSSE-CARETTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Gabrielle-Charlotte SELOSSE décédée à Roubaix, le 13 novembre 1890, à l'âge de 1 an et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange Solennels, qui auront lieu le vendredi 14 courant, à 3 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Flot, 10.

Les amis et connaissances de la famille RYS-MARTEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Adolphe TAVERNE, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1890, dans sa 27e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le dimanche 16 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Elisabeth, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Bernard, 58.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 17 novembre 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de M. Pierre-Auguste BOSSUT, directeur de menuiserie, époux de Dame Françoise VUYLSTEKE, décédé à Roubaix, le 19 novembre 1889, à l'âge de 75 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

TRIBUNAUX

Les renseignements commerciaux

La cour de Paris vient de juger que le directeur d'une agence de renseignements qui fournit sur un commerçant des informations dont il n'a pas vérifié l'exactitude est passible de dommages-intérêts pour le préjudice qu'il a causé.

L'arrêt déclare que ce directeur ne saurait exciper de sa bonne foi et prétendre que les renseignements qu'il a donnés étaient l'expression d'une opinion courante sur la place et que, d'ailleurs, il ne les a fournis qu'à titre confidentiel et sans garantie.

Dans l'espèce, le tribunal de commerce avait renvoyé indemne le directeur de l'agence, sous prétexte qu'il avait ultérieurement rectifié le renseignement donné.

La cour n'a pas admis cette excuse, la rectification n'ayant pas été spontanée de la part de l'agent.

DEMANDEZ PARTOUT LE

SAVON DES MILLE PARFUMS

Préparé par FERRAILLE Aîné

Croix, près Roubaix.

Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46600—23333

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

18 NOVEMBRE 1799

CAPITULATION D'ANCONE

C'est nous qui capitulâmes ce jour-là ; mais plût à Dieu, on va le voir, que nous n'eussions jamais fait que de pareilles capitulations.

On sait que la ville d'Ancône est située sur la mer Adriatique, adossée à la face occidentale d'un petit promontoire formé par la côte qui, cessant brusquement sa direction générale au Nord-Ouest, se rabat un instant vers le Sud pour la reprendre bientôt avec une inclinaison plus marquée ; il est donc bien facile de l'assiéger non seulement par mer, mais aussi par terre en occupant la base du promontoire par une ligne de tranchées qui l'isole. Le général Monnier y était resté avec une garnison de 2.300 hommes, pendant que la folie du Directoire, accumulant défaites sur défaites, forçait nos armées battues à évacuer successivement toute l'Italie, sauf la rivière de Gênes.

Il avait longtemps tenu la campagne dans les environs et livré maint combat; il se vit enfin resserré dans la place et dans les forts extérieurs par une armée turco-russe, du côté de la mer, et par une armée austro-napolitaine du côté de la terre. Après une résistance opiniâtre de près de trois mois et demi, marquée par des combats presque quotidiens, après plusieurs assauts inutiles et trois sommations toujours repoussées, il en reçut, le 10 novembre, une quatrième du général autrichien Frolich.

Sa garnison était réduite à 1,200 hommes, les vivres sur le point de manquer, les murailles détruites et hors d'état d'être réparées; il n'avait plus que quinze milliers de poudre, de quoi se battre un peu chaudement pendant une demi-journée ; il assembla son conseil de guerre, et sur son avis, répondit par un projet de capitulation qui fut accepté et signé le 13 novembre.

La garnison devait sortir avec les honneurs de la guerre, déposer ses armes en un lieu désigné, et se rendre en France, aux frais de l'empereur d'Autriche, par la route qu'elle voudrait, escortée et protégée par les Autrichiens, sous la condition de ne plus servir jusqu'à parfait échéance. Le général Frœlich « voulant donner à la garnison une preuve d'estime pour la défense courageuse et au-dessus de tout éloge qu'elle a faite, accordait aux sous-officiers (tous les officiers conservaient leurs armes) le port de leurs sabres pour se rendre à leur destination; et pour donner à toute la division, comme au général Monnier, un témoignage de sa considération particulière et d'estime de nation à nation contractantes, il lui accordait une garde d'honneur composée de 15 cavaliers et de 30 carabiniers armés. »

Les Autrichiens, enthousiasmés d'une si belle défense, ne savaient quels honneurs rendre au général pour lui prouver leur admiration. Quand leurs commissaires vinrent après la capitulation constater l'état des forts et des magasins et procéder à leur réception ne voyant de tous côtés que brèches et décombres, observant toutes les pièces démontées ou crevées, et ne trouvant que 14 milliers de poudre dont la moitié avariée, le général d'artillerie qui en était le chef ne cherchа pas à cacher son étonnement, et, se retirant sans donner de reçus, dit aux officiers français : « Messieurs, vous n'avez conservé que la gloire, mes reçus n'y ajouteraient rien. »

En quittant Ancône, Monnier dit dans une proclamation à ses soldats que leur longue et opiniâtre défense d'Ancône « serait citée par la postérité », nos *lecteurs ne nous en voudront pas de nous être souvenus de cette parole cent ans après.*

FAITS DIVERS

Le romancier Tolstoi, berger communal. — Il y a quelque temps, le comte Léon Tolstoï assistait par hasard à une réunion de paysans dans sa propriété d'Hosni-Joljew. Cette réunion avait pour objet l'élection d'un berger communal. Plusieurs candidats furent présentés, mais il fut impossible de s'entendre sur le choix d'aucun.

Le célèbre écrivain, qui avait écouté avec attention, se leva tout à coup et proposa sa candidature. « Il saurait, disait-il, se rendre digne de la confiance qu'on lui témoignerait en accédant à son désir. Il lui serait indifférent, au surplus, qu'on lui donnât des appointement ou non. »

On peut juger de l'effet produit par cette proposition inattendue. Un silence de stupéfaction fut d'abord la seule réponse. Enfin une voix se fit entendre : « Convient-il que tu remplisses, toi, de pareilles fonctions... Et puis es-tu apte à cela. »

Le comte, blessé dans son amour-propre par ce doute, répliqua avec vivacité et assura qu'il possédait toutes les qualités requises pour l'emploi de berger. Il parla tant et si bien, que l'assemblée finit par céder.

Dès le lendemain, le comte commença son service avec le plus grand zèle. Mais le succès de son entreprise ne fut pas aussi grand qu'il l'avait espéré.

Dans les villages, les troupeaux sont conduits aux champs de très bonne heure. Le berger-littérateur avait la mauvaise habitude de se lever tard, ce qui ne tarda pas à nuire aux troupeaux à lui confiés. Son prédécesseur parcourait le village et rassemblait les bêtes au son de sa cornemuse ; Tolstoï modifia cette coutume. Les paysans d'Hosni-Joljew durent conduire leurs bêtes jusqu'à la cour du château et attendre l qu'il plût à Son Excellence le comte-berger de les mener paître.

Cette intervention ne tarda pas à susciter bien des scènes comiques qui finirent par lasser la patience des paysans.

Le village s'assemblа de nouveau et Tolstoï fut convoqué.

On le pria de démissionner.

Il fit de nombreuses difficultés, mais finit par céder, la mort dans l'âme, assure-t-on.

Application du phonographe. — Une nouvelle application du phonographe : elle consiste à faire aboyer un chien dans l'appareil et, chaque fois qu'on touche une porte la nuit, l'instrument, par suite d'un mécanisme spécial, rend *au centuple* l'organe du quadrupède.

Vous voyez combien c'est pratique pour éloigner les voleurs. Ceux-ci, au moment de fracturer une porte, croient avoir affaire à une meute de chiens furieux et se sauvent au plus vite.

Inutile d'ajouter que l'invention est américaine.

Au Conseil municipal de Paris. — Le commencement d'incendie qui s'est déclaré dernièrement dans les caves d'un café du boulevard, et qui a été causé par des conducteurs électriques, a défrayé la plus grande partie de la dernière séance.

Le conseil a adopté le vœu suivant, proposé par M. Charles Laurent :

« Que le Parlement, par une loi spéciale, assimile l'industrie de l'électricité à celles qui sont considérées comme dangereuses et soumises à l'incessante surveillance de la Préfecture de police. »

AU GRAND CAMÉLIA, *1, rue de la Gare, Lille.* Ouverture du rayon de fourrures. Prix sans précédents. 24670d

BIBLIOGRAPHIE

Journal de la Jeunesse. — Sommaire de la 237e livraison (15 novembre 1890). Texte : La fille des Bohémiens, par Mme J. Colomb. — Trombes et cyclones, par Maurice Daubin. — Ma sœur Katia, par M. P. — L'œuf d'or. — La tenue des rênes, par E. Duhousset. — Chaque numéro, 40 centimes. — Illustrations de Myrbach, E. Zier et Riou.

Abonnements : Un an, 20 francs. — Six mois, 10 francs.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

COFFIN et GIBERNE

48, Rue de l'Epeule, Roubaix

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENTS

MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES

PIERRES & MARBRES

SIMILI PIERRE, PLAFONNAGE

A. BOUTRY, ENTREPR

36, Rue de l'Espérance

ROUBAIX

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS

PAVAGES, Sables et Graviers

VOIES FERRÉES

TERRASSEMENTS & NIVELLEMENTS

COUVERTURE

Zinguerie & Plomberie

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

OREZZA

EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE

La plus riche en fer et en acide carbonique

SOUVERAINE CONTRE :

GASTRALGIES, FIÈVRES, CHLOROSE, ANÉMIE

et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang. — *Consulter MM. les Médecins.*

Le spécialiste **BROUILLARD,** opticien de Paris, est visible tous les jours, *Hôtel Ferraille,* jusqu'au lundi soir, 17 novembre. 24666

AUX

Fabriques Parisiennes

E. LANDAUER

16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16

ROUBAIX

SPÉCIALITÉ DE BLANC

Trousseaux et Layettes

FABRIQUE DE LINGERIE

et Broderie à la main

à Remiremont (Vosges)

Nous avons l'avantage d'informer notre honorable clientèle que nos assortiments pour **cette saison** sont complètement terminés et que nous avons actuellement en magasin un **immense choix de modèles nouveaux** et des plus variés pour

TROUSSEAUX ET LAYETTES

ainsi qu'une quantité considérable d'**articles pour enfants,** tels que :

Robes blanches et couleurs, Tabliers, Douillettes et Pelisses cachemire, Robes de baptême, etc., etc.

CHOIX MAGNIFIQUE

DE RIDEAUX EN TOUS GENRES

SPÉCIALITÉ

DE LINGERIE FINE

GRAND ASSORTIMENT DE

DRAPS ET TAIES BRODÉS

Prix exceptionnels

BRODERIES EN TOUS GENRES

Dépôt de Toiles des Vosges

ET

LINGE DE TABLE

garantis à l'usage

CHIFFRES ET BRODERIES

A FAÇON

La Maison des **Fabriques Parisiennes,** connue depuis de nombreuses années, à pour principe absolu de **vendre entièrement de confiance** les **articles les plus soignés et les mieux assortis** à des conditions de **bon marché exceptionnel.**

PRIX-FIXE *marqué en chiffres connus.*

16, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix

MARCHÉS A TERME

Cours du 13 Novembre 1890

LAINES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — TYPE B F		TYPE I QUAL. A FABRIQUE		TYPE 2 QUALITÉ COURANTE		Peignés d'Australie — TYPE A Q. COUR. A CHAINE		TYPE B Q. R. M. A TRAME		TYPE C Q. SUP. A TRAME		TYPE A B QUAL. Pr TEINTURE		ANVERS (par voie télégraphique) — Peignés Buenos-Ayres — Belge T		Allemands B		Allemands M	
	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour
Janvier	5.65	5.65	5.80	5.775	5.65	5.65	....	....	....	....	....	....	....	....	5.475	5.50	5.475	5.475	....	....
Février	5.65	5.65	5.70	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.425	5.425	5.425	5.425	....	....
Mars	5.50	5.50	5.60	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.40	5.50	....	....
Avril	5.50	5.50	5.55	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.375	5.375	....	....
Mai	5.50	....	5.55	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.375	5.375	....	....
Juin	....	....	5.55	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.375	5.375	....	....
Juillet	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.375	5.375	....	....
Août	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.725	5.375	....	....
Septembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Octobre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Novembre	5.65	....	6.25	6.05	5.65	....	....	....	....	....	....	....	6.50	6.50	5.775	5.775	5.775	5.775	5.85	5.85
Décembre	5.65	5.65	6.20	6.175	5.65	5.65	....	....	....	....	....	....	6.175	....	5.625	5.625	5.625	5.625	5.85	5.85

LAINES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	LEIPZIG (par voie télégraphique) — TYPE B Buenos-Ayres B d'Anvers		TYPE C Buenos-Ayres M d'Anvers		REIMS (par voie télégraphique) — Peignés de la Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 Qual. fabrique		TYPE 2 Qual. courante		TYPE SUPRA irréductible		Peignés d'Australie — TYPE A Qual. courante à chaîne		TYPE B Qual. b. moyenne à trame		TYPE C Qual. seconde à trame		LAINES BRUTES — LE HAVRE par télégraphe B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0		ANVERS par télégraphe B.-Ayres Prima courante 34 0/0	
	Cote précéd MARCHE	Cote dujour MARCHE	Cote précéd MARCHE	Cote dujour MARCHE	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour
Janvier	4.475	4.475	....	....	....	....	....	....	....	....	6.40	....	5.60	....	....	....	1.65	1.65	....	....
Février	4.45	4.47	....	....	....	....	....	....	....	....	6.00	....	5.75	....	....	....	1.65	1.65	....	....
Mars	4.375	4.35	....	....	....	....	....	....	....	....	6.00	....	5.75	....	....	....	1.65	1.65	....	....
Avril	4.325	4.325	....	....	....	....	....	....	....	....	6.00	....	5.75	....	....	....	1.65	1.65	....	....
Mai	4.325	4.35	....	....	....	....	....	....	....	....	6.00	....	5.75	....	....	....	1.65	1.65	....	....
Juin	4.325	4.325	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.75	....	....	....	1.65	1.65	....	....
Juillet	4.325	4.325	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.75	....	....	....	1.65	1.65	....	....
Août	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.65	1.65	....	....
Septembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Octobre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Novembre	4.575	4.65	....	....	....	....	....	....	....	....	6.25	....	6.40	....	....	....	1.77	1.77	....	....
Décembre	4.575	4.625	....	....	....	....	....	....	....	....	6.45	....	6.025	....	....	....	1.72	1.72	....	....

FEUILLETON DU 14 NOVEMBRE 1890.— 7

MER BLEUE

par Pierre MAEL

PREMIÈRE PARTIE

III

Elle avait remarqué les sourires narquois des jeunes gens aussi bien que des hommes mûrs à l'encontre de ces fausses sagesses qui prétendent voler l'amour avec effraction. Et, bien que n'ayant eu jusqu'alors aucun rêve, aucune conception romanesque, elle avait pratiqué pour elle-même, par souci de sa dignité, ce culte de la personne physique, ce soin de la beauté qui est à la coquetterie ce que l'agronomie sagace est à l'habileté des serres chaudes.

Au reste, elle l'aimait, cette vie de travail quotidien.

Sa chambre avait p